

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 555 pris en Conseil d'administration. rapportant l'arrêté n° 601 en date du 13 juin 1938.

n° 555

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juin 1939

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro
30 juin 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844., rendue applicable à la colonie par décret du 18 septembre 1884

Vule décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

Vul'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

Vul'arrêté en date du 13 juin 1938, n° 601 portant affectation d'un terrain au Service de santé en vue de l'installation d'un hôpital indigène

Sur la demande du chef du Service de santé

Vul'avis du receveur des Domaines et du chef du Service des travaux publics : Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 3 juin 1939.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— L'arrêté n° 601, en date du 5 juin 1958 portant affectation d'un terrain au Service de santé en vue de la construction d'un hôpital indigène, est rapporté. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Hubert Deschamps.